



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_128-DE

**SÉANCE DU 22 MAI 2018**

**2018-05-128 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

# RESSOURCES HUMAINES

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
2018-05-128 - 2/2  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_128-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines ,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire ;

Trois modifications du tableau des effectifs sont proposées :

- la transformation d'un poste de gestionnaire marchés publics, suite au départ en retraite de l'agent titulaire, pour permettre la nomination sur le grade médian du cadre d'emplois des rédacteurs de l'agent recruté pour lui succéder.
- la transformation d'un poste de projeteur en VRD et espaces urbains, suite au départ en retraite de l'agent titulaire au sein du bureau d'études générales. Initialement ouvert sur le grade de technicien, ce poste a été modifié par délibération du 14 décembre 2017 pour permettre l'arrivée par mutation d'un candidat titulaire du grade d'agent de maîtrise. Toutefois, ce candidat s'est désisté et l'agent retenu au terme d'un nouvel appel à candidatures remplit les conditions pour être nommé sur le grade de technicien.
- la pérennisation d'un poste de chargé d'accueil au sein de la pépinière d'entreprises basée à Izon : cette fonction était jusqu'alors assurée par deux agents à temps non complet en CUI. Compte tenu de l'extinction du dispositif, la réorganisation proposée conduit à créer un agent permanent à temps complet pour poursuivre cette mission.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

Création, à compter du 23 avril 2018 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle;

Suppression, à compter du 23 avril 2018 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Création, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- 1 emploi de technicien à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle;

Suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet, à pourvoir par voie statutaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_129-DE

**SÉANCE DU 22 MAI 2018**

**2018-05-129 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES

### CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DIRECTEUR CHARGÉ DE LA PRÉFIGURATION DU FUTUR EPIC CENTRE AQUATIQUE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président délégué aux ressources humaines, et de Monsieur Jean Louis ARCARAZ, conseiller communautaire délégué au Sport,

Vu le CGCT, et notamment son article 1412-1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3-3-1°,

Vu la saisine du Comité technique de La Cali sur le mode de gestion du futur centre aquatique, en date du 27 avril 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire,

L'ouverture du futur centre aquatique à échéance janvier 2020 nécessite préalablement d'une part, et selon toute évidence, la réalisation des travaux nécessaires, mais également la structuration administrative et financière de l'établissement public qui assurera le portage de ce nouvel équipement.

Par conséquent, ce travail de préfiguration du futur E.P.I.C. doit être rapidement initié en vue de garantir son fonctionnement opérationnel dès l'ouverture du centre.

A ce titre, il est envisagé de confier cette mission de préfiguration au futur directeur du centre aquatique, cette implication en amont paraissant la plus à même de participer à la réussite de la création de cet équipement.

Le/la directeur/trice recruté(e) devra être à même de répondre à la spécificité de gestion de cet équipement sportif, de loisirs et de bien-être, en faisant preuve de compétence en matière :

- de développement commercial et de communication,
- en management du sport et en marketing,
- tout en restant dans le cadre de la gestion d'un équipement public,
- et en respectant les objectifs de politiques publiques définis (relations avec le monde éducatif pour le savoir nager, partenariat avec le monde associatif et sportif).

Ces attendus ne correspondent pas aux missions statutairement définies pour les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et sont par conséquent de nature à justifier le recours à un recrutement par la seule voie contractuelle.

Il est en outre précisé qu'une fois l'EPIC créé, le directeur aura vocation à intégrer cette structure.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, un emploi de directeur de centre aquatique contractuel à temps complet en application de l'article 3-3-1° de la loi 84-53 susvisée ;

- de mettre en œuvre sans délai l'appel à candidatures afférent ;

- de proposer au candidat retenu un C.D.D. de catégorie A dont la durée initiale d'engagement ne pourra excéder 3 ans, renouvelable une fois par décision expresse, et sur la base d'une rémunération dont le montant sera fixé en fonction de son niveau de diplômes et d'expérience, et dans la limite de l'indice brut terminal du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018 - 3/3

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_129-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Handwritten signature in black ink over the stamp.

Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_129-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_130-DE

**SÉANCE DU 22 MAI 2018**

**2018-05-130 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES**  
**CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ET SON C.I.A.S.**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_130-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président délégué aux ressources humaines,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 26 février 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire 17 mai 2018,

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés, de créer un Comité Technique commun aux agents de la commune et de l'établissement à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique commun compétent pour l'ensemble des agents de La Cali et de son C.I.A.S. ;

Considérant que l'échéance du renouvellement général prévu à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre 2018 invite à poser le principe de cette mise en commun ;

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Cali = 455 agents,
- CIAS = 4 agents,

soit un total de 459 agents

permettent la création d'un Comité Technique commun.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide la création d'un Comité technique commun pour les agents de La Cali et de son C.I.A.S., dont les membres seront désignés à l'issue des élections professionnelles de 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_131-DE

**SÉANCE DU 22 MAI 2018**

**2018-05-131 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES

### FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE, MAINTIEN DU PARITARISME NUMÉRIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu la circulaire ministérielle en date du 26 mars 2018 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux organismes consultatifs de la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du Ministère de l'action et des comptes publics en date du 5 janvier 2018 annonçant la tenue du renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique au 6 décembre 2018,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 13 avril 2018, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 26 février 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire 17 mai 2018,

Le rôle du Comité technique est d'associer le personnel, représenté par un collège d'agents élus, aux questions intéressant le fonctionnement et l'organisation générale des services, notamment l'évolution des effectifs, la politique indemnitaire, le temps de travail, la formation ou encore l'égalité professionnelle.

Le nombre des représentants siégeant dans cette instance est déterminé après avis des organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

L'effectif de La Cali et de son CIAS constaté au 1er janvier 2018 est de 459 agents (fonctionnaires en position d'activité, de congé parental ou accueillis en mise en disposition et agents contractuels en position d'activité ou de congé parental, sous certaines conditions d'ancienneté), comprenant 333 femmes et 126 hommes.

L'article 1 du décret n°85-565 précité prévoit pour le C.T. de La Cali et de son C.I.A.S. la possibilité d'y instituer de 4 à 6 sièges. En l'occurrence, il a été proposé aux organisations syndicales représentatives de fixer à 5 le nombre de sièges à pourvoir.

Il est précisé que, pour la première fois, les listes constituées devront comprendre un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la collectivité et de l'établissement.

S'agissant de la gouvernance du C.T., les organisations syndicales n'ont pas émis d'opposition à la présence d'un collège employeur ni au principe de la prise en compte de son avis.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de maintenir un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui - des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de maintenir du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_131-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_132-DE

**SÉANCE DU 22 MAI 2018**

2018-05-132 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES**  
**CRÉATION D'UN C.H.S.C.T. COMMUN ENTRE**  
**D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ET SON C.I.A.S**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_132-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 26 février 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

L'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés, de créer un CHSCT commun aux agents de la commune et de l'établissement à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT commun compétent pour l'ensemble des agents de La Cali et de son C.I.A.S. ;

Considérant que l'échéance du renouvellement général prévu à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre 2018 invite à poser le principe de cette mise en commun ;

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Cali = 455 agents,
- CIAS = 4 agents,

soit un total de 459 agents

permettent la création d'un C.H.S.C.T. commun.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide la création d'un C.H.S.C.T. commun pour les agents de La Cali et de son C.I.A.S., dont les membres seront désignés à l'issue des élections professionnelles de 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_133-DE

**SÉANCE DU 22 MAI 2018**

**2018-05-133 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 16 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES

### FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, MAINTIEN DU PARITARISME NUMÉRIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu la circulaire ministérielle en date du 26 mars 2018 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux organismes consultatifs de la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du Ministère de l'action et des comptes publics en date du 5 janvier 2018 annonçant la tenue du renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique le 6 décembre 2018,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 13 avril 2018, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 26 février 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

Le C.H.S.C.T. a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la protection de la santé physique et mentale ainsi qu'à la sécurité des agents au travail.

Le nombre des représentants siégeant dans cette instance est déterminé après avis des organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

L'effectif de La Cali et de son CIAS constaté au 1er janvier 2018 est de 459 agents (fonctionnaires en position d'activité, de congé parental ou accueillis en mise en disposition et agents contractuels en position d'activité ou de congé parental, sous certaines conditions d'ancienneté), comprenant 333 femmes et 126 hommes.

L'article 28 du décret n°85-603 permet d'instaurer de 3 à 10 sièges peuvent être institués au sein du C.H.S.C.T. de La Cali et de son C.I.A.S. En l'occurrence, il a été proposé aux organisations syndicales de fixer à 5 le nombre de sièges à pourvoir.

Il est précisé que, pour la première fois, les listes constituées devront comprendre un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la collectivité et de l'établissement.

S'agissant de la gouvernance du C.H.S.C.T., les organisations syndicales n'ont pas émis d'opposition à la présence d'un collège employeur ni au principe de la prise en compte de son avis.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- de maintenir un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de maintenir du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018\_05\_133-DE